PROCÈS-VERBAL DE **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023**
DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUÉBEC),
TENUE EN MODE 100 % VIRTUEL, AUDIO SEULEMENT,
LE MARDI **4 AVRIL 2023** À 18 H 30
POUR L'ANNÉE FISCALE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022.

Présences : Conseil d'administration et membres de la direction générale

- M. Hugo Grondin, président
- M. Yvon Hamel, secrétaire
- Mme Marie-Julie Bélanger, directrice générale
- Mme Cynthia Tremblay, adjointe à la direction générale
- Mme Fanick Beaudoin, conseillère aux communications et développement des affaires.

Ainsi que 43 membres en vidéoconférence en direct ou en différé, en date du 8 avril 2023 pour un total de 43 membres.

Présentation de la vidéo d'ouverture "Toujours, à vos côtés", d'une durée d'environ 30 secondes.

1- MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

M. Hugo Grondin, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à tous et remercie les participants de leur présence dans cette formule d'assemblée 100 % à distance en audio seulement. Il salue la présence et la collaboration de ses collègues membres du conseil d'administration et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 31. Le président de la Caisse, M. Hugon Grondin, agit comme président d'assemblée et comme président du comité de mise en candidature. Il est assisté dans l'animation par Mme Marie-Julie Bélanger, directrice générale de la Caisse et par M. Yvon Hamel, secrétaire du conseil d'administration. Une équipe de soutien technique de Desjardins est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée générale annuelle. M. Grondin apporte des précisions quant à la période de votation en différée et rappelle que tous les membres de plein droit de la Caisse, en direct ou en rediffusion, seront appelés à se prononcer dans les quatre prochains jours sur la répartition des excédents annuels et les ristournes. Il précise que seul un membre de plein droit de la caisse admis depuis au moins 90 jours peut proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct pour certains sujets. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans;
- est une personne morale ou une société;

- est un membre réadmis, membre de plein droit;
- et pour les caisses de groupes : qui fait partie du ou des groupes décrits dans leurs statuts.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Comme l'assemblée est tenue en mode 100 % virtuel, M. Yvon Hamel informe les participants des modalités qui faciliteront le déroulement et les échanges. M. Hamel présente les différents éléments présentés à l'écran et donne toutes les précisions quant à la façon de poser des questions, de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration. Il informe les membres qu'ils seront appelés à voter en direct sur certains sujets et en différé pour d'autres. Il rappelle que seul un membre de plein droit pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de quatre (4) jours suivant l'assemblée.

2.2 Nomination de la personne scrutatrice

M. Grondin précise que pour les périodes de votation en direct et en différée, il est nécessaire de nommer une (1) personne scrutatrice. M. Grondin recommande donc Mme Cynthia Tremblay dans le rôle de personne scrutatrice.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Cynthia Tremblay comme personne scrutatrice.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

M. Yvon Hamel, secrétaire du conseil d'administration, fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté par M. Yvon Hamel.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022

M. Grondin précise qu'étant donné que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé ne sera fait. M. Grondin procède donc à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au printemps 2022.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022, tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Hugo Grondin présente tous les membres du conseil d'administration et procède à la lecture du rapport du Conseil d'administration. Il remercie chaleureusement ses collègues administrateurs pour le temps et l'énergie qu'ils investissent avec cœur et générosité, tout à fait bénévolement, pour leur Caisse en milieu de travail. Il remercie également l'implication de M. Mathieu Desbiens, administrateur ayant quitté ses fonctions en toute fin d'année.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Hamel présente le rapport sur la surveillance relative à trois (3) règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Présentation d'une capsule vidéo sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Madame Marie-Julie Bélanger, directrice générale, souligne des fiertés de 2022 quant au niveau élevé d'attachement ainsi qu'à l'indice de loyauté supérieure des membres envers leur coopérative au travail notamment. Le professionnalisme de l'équipe, les valeurs de la Caisse, la prise en charge globale et le service personnalisé ont aussi été souligné.

Présentation d'une capsule vidéo narrée présentant le bilan financier et les excellents résultats de l'année 2022.

Mme Bélanger remercie chaleureusement les membres de son équipe et salue leur dévouement et leur rigueur à offrir une prestation de service de qualité aux membres. Elle remercie les administrateurs pour leur grande implication et engagement à porter la mission et la vision de la Caisse au sein de leurs milieux respectifs. Elle salue la collaboration de tous les représentants du milieu syndical, associatif et patronal et les remercie pour leur complicité et leur participation active, à tous égards.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Hugo Grondin présente le bilan du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements pour 2022. La Caisse a remis une somme de 63 800 $ afin de soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité. Il rappelle les priorités d'investissement incluses dans le Plan d'engagement adopté en 2021 par le conseil d'administration.

Mme Bélanger présente un portrait global des différents projets soutenus, en 2022, via le Fonds d'aide au développement du milieu.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Grondin invite les membres à poser des questions aux membres du conseil d'administration, via la boîte de dialogue prévue à cet effet. Il précise qu'advenant la période de temps écoulée, un retour personnalisé sera effectué auprès du membre qui aurait adressé une question.

5- PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Présentation d'une capsule vidéo portant sur la ristourne du Mouvement Desjardins.

M. Hugo Grondin précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et conforme aux encadrements applicables. Mme Marie-Julie Bélanger présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration ainsi que la proposition de versement au FADM.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu unanimement d'accepter que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

Mme Bélanger présente le scénario du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu unanimement d'accepter que le scénario recommandé par le conseil d'administration soit soumis au vote après l'assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Hugo Grondin assumera le rôle de président d'élection et Mme Marie-Julie Bélanger, celui de secrétaire d'élection, étant donné que M. Yvon Hamel est en élection. Le tout dans le respect du Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Hugo Grondin rappelle la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport du comité de mise en candidature. Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante : affichage dans tous nos établissements et diffusion sur nos canaux virtuels.

Pour l'assemblée générale de cette année, quatre (4) postes sont à combler et la Caisse a reçu (4) quatre candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Représenter le groupe Ville de Québec;
- Détenir des compétences dans l'un des ou l'autre des domaines suivants : expérience membres/clients, en gestion financière, gestion d'entreprise, gestion des ressources humaines, en droit/déontologie, en coopération, en comptabilité, en développement durable, en communication, en gouvernance et en technologie de l'information;
- 1 femme et 3 hommes pour maintenir ou atteindre la parité;
- Des membres appartenant au secteur d'activité du Réseau de transport de la Capitale;
- Groupes d'âge : 2 personnes âgées entre 35-49 ans et 2 personnes âgées entre 50 et 64 ans.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

M. Grondin nomme les membres administrateurs sortants de charge :

- Mme Marie-Ève Bégin;
- M. Alain Bernier;
- M. Yvon Hamel;
- M. Martin Wilson

5.2.4. Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de candidatures reçues dans les délais est égal au nombre de postes à combler, le président d'élection déclare élus par acclamation et pour une durée de trois (3) ans, Mme Marie-Ève Bégin au poste d'administratrice, et MM. Alain Bernier, Yvon Hamel et Martin Wilson, aux postes d'administrateurs. M. Grondin félicite les élus.

M. Grondin en profite pour féliciter l'engagement de M. Alexandre Lajoie, administrateur de la Caisse, dans la participation de la campagne provinciale du Mouvement Desjardins d'appel de candidatures pour administrateurs diffusée début 2023. Il le remercie d'avoir fait rayonner la Caisse et le rôle d'administrateur.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Bélanger donne toutes les informations quant aux méthodes afin d'exercer le droit de vote en différé et précise que les membres ont quatre (4) jours pour le faire. Ils sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. Elle précise que seuls les membres de plein droit peuvent voter. Elle présente les modalités en lien à la réécoute et au vote et rappelle que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande.

M. Grondin donne toutes les précisions sur l'annonce des résultats du vote.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Madame Bélanger en profite pour souligner les 27 années de service au sein du Mouvement Desjardins, dont les 25 dernières au sein de la Caisse, de Mme Isabelle Roy, conseillère en gestion de patrimoine. Mme Bélanger la remercie chaleureusement de son engagement.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

M. Hugo Grondin remercie les membres de leur présence ainsi que les personnes qui l'ont assisté tout au long de la rencontre. Il félicite, à nouveau, les administrateurs nouvellement élus. Il rappelle que la période de votation sera ouverte dès la fin de la diffusion de la rencontre et jusqu'au 8 avril 2023, à 23 h 59.

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels et du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

96,43 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 8 avril 2023.

Hugo Grondin, président	Yvon Hamel, secrétaire